



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines à partir des captages Beau Désert et Mendrerie 2009 situés sur la commune d'Avène, et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, au profit du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Orb et Gravezon**

Il sera procédé du lundi 17 mai 2021 à 14h00 au vendredi 4 juin 2021 à 12h00, soit durant 19 jours consécutifs à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable des hameaux de :

- Beau Désert, le Coural, Rode Basse et Truscas à partir du captage Beau Désert, sis sur la commune d'Avène,
  - Fontbine, Les Planes, Mendrerie, Saint Barthélémy et Vinas à partir du captage Mendrerie 2009 sis sur la commune d'Avène,
- et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Daniel PLANCHE, officier de gendarmerie, retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 17 mai 2021 à 14h00 au vendredi 4 juin 2021 à 12h00, les dossiers d'enquête relatifs au captage Beau Désert et au captage Mendrerie 2009, seront déposés et consultables, à la mairie d'Avène, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 - fermé les après-midi,

Un dossier sera également mis à la disposition du public, à la mairie de Joncels, concernée par le périmètre de protection éloigné du captage Mendrerie 2009, durant les mêmes délais aux jours et horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h15 à 18h00.

Les observations des personnes intéressées pourront être :

- consignées directement sur chaque registre d'enquête concerné, déposés à la mairie d'Avène,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Daniel PLANCHE  
Captages Beau Désert et Mendrerie 2009  
Hôtel de ville  
22 quai des Tanneries  
34260 Avène

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'Avène, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 17 mai 2021, de 14h00 à 16h30,
- vendredi 4 juin 2021, de 09h30 à 12h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les demandes de communication du rapport du commissaire enquêteur seront adressées au préfet de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et consultables aux mairies d'Avène et de Joncels.